

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
20 août 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 26 août à 19 heures 00 minutes,

Le Conseil Municipal de Doudeville légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. DURÉCU Daniel, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Étaient présents : M. DURÉCU, Mme ANDRÉ Sophie, M. LOSSON, Mme ANDRÉ Claire, M. ORANGE, Mme FICET, M. MOGIS, Mme DUTERTRE, M. BELLIERE, M. LEFEBVRE Frédéric, Mme NOËL, et Mme RAIMBOURG-GAROT.

EN EXERCICE 19

Conseillers municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

PRÉSENTS 12

VOTANTS 16

Absents : Mme DUMONTIER

Absents excusés : M. MOSSU, M. CROCHEMORE, M. LEFEL, Mme CUADRADO, Mme LEFEBVRE Nadine et Mme HUE

Pouvoirs : M. MOSSU a donné son pouvoir à M. MOGIS
M. CROCHEMORE a donné son pouvoir à Mme FICET
M. LEFEL a donné son pouvoir à M. DURÉCU
Mme CUADRADO a donné son pouvoir à Mme RAIMBOURG-GAROT

M. LEFEBVRE Frédéric a été élu Secrétaire.

N°05/08/25

TARIFICATION ET ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS

Les finances publiques, qu'elles soient nationales ou locales, subissent des contraintes de plus en plus importantes, ce qui oblige à redéfinir les périmètres des services proposés.

Le Centre de loisirs n'a pas vocation à dégager des profits, il s'agit d'un service public communal financé en partie par les familles usagers (tarifs du Centre de Loisirs) et en partie par la Ville (donc par les contribuables doudevillais) car le montant facturé ne couvre pas l'intégralité des charges. Face à des sollicitations souvent supérieures aux capacités d'accueil du Centre de Loisirs, il est nécessaire d'organiser les inscriptions.

Ainsi, pour privilégier les ressortissants doudevillais et des Communes conventionnées, principaux financeurs du Centre de loisirs, sans pour autant exclure les usagers habitant dans d'autres collectivités, il est demandé aux membres du Conseil municipal de statuer sur les principes ci-dessous :



Lorsque, avant une période de vacances, les inscriptions sont ouvertes, elles débutent trois semaines plus tôt pour les usagers doudevillais ou des Communes conventionnées.

Après ces trois semaines, les inscriptions sont ouvertes pour les non doudevillais et non conventionnés pendant une semaine. À la fin de celle-ci, toutes les demandes sont examinées, peu importe leur ordre d'arrivée, selon le critère suivant : **Nombre de jours de présence pour la période de vacances.**

Le fait d'avoir été présent à de précédentes sessions n'accorde pas de droits supplémentaires. Si la capacité maximale est atteinte avec une égalité de jours demandés entre plusieurs familles, le choix se fera **exclusivement dans ce cas de figure** selon l'ordre de réception des demandes. Dans l'hypothèse où il ne serait pas possible de répondre à l'intégralité des besoins d'une fratrie (ex : pour une même catégorie d'âge, une seule place restante pour 2 enfants de la même famille), la demande suivante sera retenue, afin que ni la Commune ni la famille n'ait à opérer de choix.

- Après cette semaine dédiée aux non doudevillais et non conventionnés, les inscriptions se feront selon l'ordre de réception des demandes s'il reste des places disponibles.
- Les demandes reçues lorsque toutes les places sont prises sont inscrites sur une liste d'attente, dans l'éventualité d'un désistement.
- Les familles ne s'étant pas acquittées de leurs précédentes factures ne seront pas considérées comme prioritaires au moment des inscriptions.
- Les demandes reçues hors période d'inscription, notamment en amont de l'ouverture, ne seront pas prises en compte.
- Les familles qui, malgré une inscription, ne déposent pas sans prévenir ou informent tardivement de l'absence de leur(s) enfant(s) au Centre de loisirs seront tout de même facturées. A la troisième absence injustifiée (sauf motif d'urgence), après l'émission d'un courrier rappelant le principe, elles ne seront plus considérées comme prioritaires au moment des nouvelles inscriptions. Cela se justifie car d'autres familles se retrouvent de fait injustement écartées. Les prévisions selon le nombre d'enfants nécessitent le recrutement d'animateurs en conséquence.

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS 2024/2025

Les tarifs de l'année 2024/2025 étaient les suivants :

DOUDEVILLAIS ET HABITANTS DES COMMUNES CONVENTIONNÉES				
QUOTIENT FAMILIAL	DEMI JOURNÉE SANS REPAS	DEMI JOURNÉE AVEC REPAS	JOURNÉE (REPAS COMPRIS)	SEMAINE COMPLÈTE - 5 JOURS
QF<500	5,00 €	8,00 €	10,00 €	40,00 €
501<QF<1000	6,00 €	9,00 €	11,50 €	46,00 €
1001<QF<1500	7,00 €	10,00 €	13,50 €	54,00 €
QF>1501	8,00 €	11,00 €	15,00 €	60,00 €

RÉDUCTION DE 5% POUR LE DEUXIEME ENFANT DE LA FAMILLE ET 10% A PARTIR DU TROISIEME ENFANT

COMMUNES EXTÉRIEURES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2025

Publication : 04/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation, Monsieur MURÉCU Directeur de la Mairie de Doudevilla



QUOTIENT FAMILIAL	DEMI JOURNÉE SANS REPAS	DEMI JOURNÉE AVEC REPAS	JOURNÉE (REPAS COMPRIS)	SEMAINE COMPLÈTE - 5 JOURS
QF<500	6,00 €	9,50 €	12,00 €	48,00 €
501<QF<1000	7,20 €	10,50 €	13,50 €	54,00 €
1001<QF<1500	8,40 €	12,00 €	16,00 €	64,00 €
QF>1501	9,60 €	13,00 €	18,00 €	72,00 €

REDUCTION DE 5% POUR LE DEUXIEME ENFANT DE LA FAMILLE ET 10% À PARTIR DU TROISIEME ENFANT**TARIFS GARDERIE MATIN ET SOIR (DOUDEVILLAIS ET COMMUNES EXTERIEURES)**

	JOURNEE	SEMAINE
MATIN (07H30 – 09H00)	1,00 €	4,00 €
SOIR (17H30 – 18H30)	0,75 €	3,00 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS 2025/2026

Les tarifs de l'année 2025/2026 sont les suivants :

DOUDEVILLAIS ET HABITANTS DES COMMUNES CONVENTIONNÉES

QUOTIENT FAMILIAL	DEMI JOURNÉE SANS REPAS	DEMI JOURNÉE AVEC REPAS	JOURNÉE (REPAS COMPRIS)	SEMAINE COMPLÈTE - 5 JOURS
QF<500	5,00 €	8,00 €	10,00 €	40,00 €
501<QF<1000	6,00 €	9,00 €	11,50 €	46,00 €
1001<QF<1500	7,00 €	10,00 €	13,50 €	54,00 €
QF>1501	8,00 €	11,00 €	15,00 €	60,00 €

RÉDUCTION DE 5% POUR LE DEUXIEME ENFANT DE LA FAMILLE ET 10% À PARTIR DU TROISIEME ENFANT

COMMUNES EXTÉRIEURES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2025

Publication : 04/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation de M. Daniel DURÉCU, Maire de Doudeville



QUOTIENT FAMILIAL	DEMI-JOURNÉE SANS REPAS	DEMI-JOURNÉE AVEC REPAS	JOURNÉE (REPAS COMPRIS)	SEMAINE COMPLÈTE - 5 JOURS
QF<500	6,00 €	9,50 €	12,00 €	48,00 €
501<QF<1000	7,20 €	10,50 €	13,50 €	54,00 €
1001<QF<1500	8,40 €	12,00 €	16,00 €	64,00 €
QF>1501	9,60 €	13,00 €	18,00 €	72,00 €

REDUCTION DE 5% POUR LE DEUXIEME ENFANT DE LA FAMILLE ET 10% A PARTIR DU TROISIEME ENFANT

TARIFS GARDERIE MATIN ET SOIR (DOUDEVILLAIS ET COMMUNES EXTÉRIEURES)

	JOURNEE	SEMAINE
MATIN (07H30 – 09H00)	1,25 € (+ 0,25 €)	5,00 € (+ 1,00 €)
SOIR (17H30 – 18H30)	1,00 € (+ 0,25 €)	4,00 € (+ 1,00 €)

Ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2025 et continueront de s'appliquer pour les années suivantes sauf nouvelle délibération à ce sujet.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU fait part de la remontée par certaines familles d'un « sentiment d'injustice » dans l'organisation des inscriptions. Avec le fonctionnement actuel (inscriptions selon l'ordre d'arrivée des dossiers), certains enfants, pourtant inscrits plusieurs semaines d'affilées voire sur toute la période, n'étaient pas pris ponctuellement alors que d'autres enfants y allaient plus occasionnellement car inscrits plus tôt, souvent au moment des sorties les plus intéressantes.

Pour intégrer ses remontées, une nouvelle organisation dans la sélection est proposée, pour prendre en compte le nombre de jours inscrits sur une période de vacances.

Cela ne concernera que les habitants des Communes extérieures non conventionnées car jusqu'à présent, il restait des places à la fin de la session d'inscription réservée aux doudevillais et aux Communes conventionnées. Elles sont 4 pour le moment, Bénésville, Gonzeville, Saint-Laurent-en-Caux et Yvecrique. Monsieur le Maire les remercie de leur contribution.

Les Communes conventionnées participent à la diminution du déficit du Centre de loisirs à hauteur du nombre de jours présents pour leurs habitants (ex : si le déficit final est établi à 20 € par jour et enfant accueilli, si un enfant de Bénésville vient 10 jours dans l'année au Centre de loisirs, cette Commune versera à Doudeville 20 X 10 = 200 €).

Plus à titre d'information sur l'organisation interne, un mail de rappel sera adressé aux familles pour les dates d'inscription.

M. LOSSON explique la hausse des tarifs pour la garderie car ils n'ont pas connu d'évolution depuis au moins 2018.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2025

Publication : 04/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation, Monsieur DURÉCU Daniel, Maire de Doudeville

M. DURÉCU informe enfin de la fermeture du Centre de loisirs pendant la deuxième semaine des vacances de Noël car très peu d'enfants y sont accueillis.



Présents : 12

Exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



M. DURÉCU Daniel

M. LEFEBVRE Frédéric

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Après dépôt en Préfecture : 04 SEP. 2025

Et publication ou notification : 04 SEP. 2025